



Entretien avec Abdelkader Amara, ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau

## «Pour assurer la gestion durable de l'eau, le Maroc a construit sur des décennies un mode de gouvernance qui s'améliore et s'enrichit progressivement»

La politique de l'eau au Maroc en matière de gestion des ressources en eau va bon train à en croire le ministre de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, Abdelkader Amara. Le premier bilan du Plan national de l'eau est positif. La nouvelle loi 36-15 sur l'eau a introduit de véritables réformes visant le renforcement du cadre institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la gestion participative de l'eau. D'autres projets structurants sont en cours de réalisation. De son côté, le département de l'Eau compte poursuivre ses efforts en matière de gestion durable des ressources hydriques. Détails.

**La Matin :** Quel est aujourd'hui l'état des lieux de la situation de l'approvisionnement en eau potable et pour l'irrigation au Maroc ?

Abdelkader Amara : Malgré que les précipitations enregistrées depuis le début de l'année 2019 sont marquées par un déficit très important par rapport à la moyenne allant jusqu'à 50%, le niveau de remplissage des retenues de barrages atteint aujourd'hui, un taux moyen national assez satisfaisant de 58,6% soit l'équivalent de 9,14 milliards de m<sup>3</sup>. Il est important de préciser que grâce à ces réserves d'eau et aux stocks accumulés pendant les années précédentes au niveau des retenues des grands barrages, notre pays peut assurer, au cours de cette année, l'approvisionnement en eau potable du milieu urbain et des grands centres ruraux ainsi que l'irrigation des grands périmètres agricoles sans difficulté majeure.

Toutefois, des difficultés d'approvisionnement en eau de certains centres et douars alimentés à partir de petites nappes vulnérables risquent d'être enregistrées lors de la prochaine période d'été. À cet effet, des actions sont programmées par le gouvernement pour faire face à cette situation conjoncturelle. À ce propos et sous Hautes Instructions Royales, un programme prioritaire pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation visant l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau a été établi en concertation avec les différents intervenants dans le secteur. Ce programme porte sur plusieurs composantes dont le développement de l'offre, la gestion de la demande, économie et valorisation de l'eau, la réutilisation des eaux usées, le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et, enfin, la communication et sensibilisation.

**Pouvons-nous parler déjà de réserves à la limite du seuil critique au Maroc ? À quoi cette situation est-elle imputable ?**

Le Maroc est caractérisé par la limitation des ressources en eau avec un régime pluviométrique dominé par une forte irrégularité dans le temps et dans l'espace. De ce fait, la disponibilité en eau par habitant et par an au Maroc avoisine actuellement 625 m<sup>3</sup>/habitant/an et sera, sous l'effet de



Abdelkader Amara.

Le nouveau projet du PNE vise essentiellement à instaurer les bases et les orientations de la politique nationale de l'eau pour la sécurisation et le renforcement de l'approvisionnement en eau de notre pays tout en prenant en compte le changement climatique.

l'accroissement démographique, d'environ 564 m<sup>3</sup>/habitant/an en 2030 et 511 m<sup>3</sup>/habitant/an en 2050, bien inférieur à 1.000 m<sup>3</sup> d'eau/habitant/an communément admis comme seuil de stress hydrique et avoisinant le seuil de pénurie d'eau fixé à 500 m<sup>3</sup> d'eau/habitant/an. Cette situation risque ainsi de s'aggraver sous l'effet du changement climatique, impliquant de plus en plus le passage à une gestion de la rareté.

C'est pour cette raison que le Maroc, grâce à sa politique anticipative de maîtrise et de mobilisation des ressources en eau, de gestion de la demande en eau et à la diversification des sources d'approvisionnement en eau notamment à travers le recours aux eaux non conventionnelles, continuera à assurer pleinement la sécurité hydrique du pays pour tous les secteurs usagers.

**Qu'est-ce qui explique l'utilisation intensive de la nappe phréatique ?**

Au Maroc, les eaux souterraines jouent un rôle très important dans le développement socio-économique et constituent une réserve stratégique qu'il faut gérer d'une manière durable. En effet, ces ressources en eau présentent une source importante d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation, surtout pour les zones dont le potentiel hydrique en eau de surface est faible. Toutefois, ces eaux souterraines sont confrontées à plusieurs contraintes dont principalement la forte pression sur ces ressources en eau liée essentiellement au développement de l'irrigation privée en raison de la facilité d'accès à cette ressource

et de sa répartition géographique à travers tout le territoire national. Il y a aussi les difficultés de contrôle dues, d'une part, à la limitation des moyens humains et financiers et d'autre part à l'étendue assez vaste de ces aquifères, mais surtout à des contraintes d'ordre social.

En vue de remédier à cette utilisation intensive, un nouveau mode de gouvernance des ressources en eaux souterraines est en cours de mise en œuvre. Ce mode de gouvernance se base sur la gestion participative et contractuelle des eaux souterraines impliquant l'ensemble des usagers et privilégie la sensibilisation des usagers aux problèmes de surexploitation de ces ressources et à la nécessité de les préserver pour les générations futures.

**Pouvez-vous nous faire un bilan d'étape de l'actuelle mouture du Plan national de l'eau en plus de détailler ses grandes lignes ?**

Le projet du Plan national de l'eau (PNE), qui constitue le document de référence de la politique nationale de l'eau, a été établi en 2015 en parfaite coordination entre tous les intervenants dans le secteur de l'eau et validé par la Commission interministérielle de l'eau. Depuis, des efforts ont été déployés par les différents intervenants pour la mise en œuvre des orientations de ce projet de PNE qui s'articulait autour de trois grands axes. Tout d'abord, le premier axe concerne la gestion de la demande et la valorisation de l'eau qui se matérialise par l'atteinte d'un taux d'accès en eau potable en milieu rural de 96,6%, l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable avec un rendement national dépassant les 76% et la reconversion à l'irrigation localisée avec une superficie de 560.000 ha.

Le deuxième axe du PNE aborde la gestion et le développement de l'offre à travers, d'abord, la poursuite de la politique de barrages : actuellement, on dénombre 145 grands barrages existants d'une capacité de stockage de 18,7 milliards de m<sup>3</sup> et 14 m<sup>3</sup> grands barrages en cours de construction avec une capacité de stockage de 2,7 milliards de m<sup>3</sup>. Cette capacité de stockage atteindra près de 24 milliards de m<sup>3</sup> en 2026 et 32 milliards de m<sup>3</sup> en 2050, mais aussi développement des projets de dessalement de l'eau de mer à plus grande échelle avec les projets d'Al-Hoceima pour l'AEP (1.750 m<sup>3</sup>/j) et Agadir avec un projet mutualisé pour l'AEP et l'irrigation des périmètres de Chitouka (275.000 m<sup>3</sup>/j et 400.000 m<sup>3</sup>/j à terme) qui sont en cours de réalisation et d'autres projets qui sont en cours d'études notamment pour le Grand Casablanca. Sans oublier, le développement des projets de réutilisation des eaux usées épurées

via des conventions entre le ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, le ministère de l'Intérieur et les usagers notamment pour les villes de Bouznika, Tétouan, M'diq, Fnideq, Martil et Tanger. Le troisième axe du PNE concerne, lui, la préservation des ressources en eau, du milieu naturel et l'adaptation aux changements climatiques. Il consiste en la poursuite de réalisation des ouvrages de protection contre les inondations, la préparation de plusieurs contrats de nappes et la préparation de plans de lutte contre la pollution. Ce projet de PNE est en cours d'actualisation en concertation avec les partenaires pour fixer les orientations de la politique nationale de l'eau à l'horizon 2050.

**Les modifications apportées par la loi 36-15 sur l'eau ont amené le département de l'Eau à actualiser le PNE. Quel est l'état d'avancement de ce processus et quelles seront les grandes lignes du nouveau projet ?**

Effectivement, suite à la promulgation de la nouvelle loi 36-15 sur l'eau qui a apporté des nouveautés en matière de planification de l'eau, le département de l'Eau actualise actuellement le projet de PNE établi en 2015. Le processus de préparation de cet important document se poursuit en parfaite concertation sous ma supervision avec l'ensemble des intervenants dans le secteur en vue de présenter le nouveau projet de PNE à la Commission interministérielle de l'eau vers fin 2019 et au Conseil supérieur de l'eau et du climat en 2020. Ce nouveau projet du PNE vise essentiellement à instaurer les bases et les orientations de la politique nationale de l'eau pour la sécurisation et le renforcement de l'approvisionnement en eau de notre pays tout en prenant en compte le changement climatique.

Ce document comprend notamment les objectifs et les orientations stratégiques que doivent suivre les acteurs dans le domaine de l'eau et les priorités nationales en matière de mobilisation des ressources en eau et de leur utilisation ainsi que la préservation de l'eau et les milieux aquatiques sur les plans quantitatifs et qualitatifs. Il inclut également les réformes institutionnelles, réglementaires et financières nécessaires pour asseoir les bases d'une bonne gouvernance et d'une gestion intégrée et durable de l'eau et du domaine public hydraulique, et les orientations stratégiques en matière de recherche scientifique et technologique ayant trait à la mobilisation des ressources en eau et à la rationalisation de leur gestion ; ainsi que les orientations générales pour le financement des actions du plan et les mécanismes de suivi et de mise en œuvre.





**Les modifications apportées par la loi 36-15 sur l'eau ont amené le département de l'Eau à actualiser le PNE. Quel est l'état d'avancement de ce processus et quelles seront les grandes lignes du nouveau projet ?**

Effectivement, suite à la promulgation de la nouvelle loi 36-15 sur l'eau qui a apporté des nouveautés en matière de planification de l'eau, le département de l'Eau actualise actuellement le projet de PNE établi en 2015. Le processus de préparation de cet important document se poursuit en parfaite concertation sous ma supervision avec l'ensemble des intervenants dans le secteur en vue de présenter le nouveau projet de PNE à la Commission interministérielle de l'eau vers fin 2019 et au Conseil supérieur de l'eau et du climat en 2020.

Ce nouveau projet de PNE vise essentiellement à instaurer les bases et les orientations de la politique nationale de l'eau pour la sécurisation et le renforcement de l'approvisionnement en eau de notre pays tout en prenant en compte le changement climatique.

Ce document comprend notamment les objectifs et les orientations stratégiques que doivent suivre les acteurs dans le domaine de l'eau et les priorités nationales en matière de mobilisation des ressources en eau et de leur utilisation ainsi que la préservation de l'eau et les milieux aquatiques sur les plans quantitatif et qualitatif. Il inclut également les réformes institutionnelles, réglementaires et financières nécessaires pour asseoir les bases d'une bonne gouvernance et d'une gestion intégrée et durable de l'eau et du domaine public hydraulique, et les orientations stratégiques en matière de recherche scientifique et technologique ayant trait à la mobilisation des ressources en eau et à la rationalisation de leur gestion ; ainsi que les orientations générales pour le financement des actions du plan et les mécanismes de suivi et de mise en œuvre.

**Quelles sont les solutions que le département de l'Eau compte mettre en place pour réussir une gestion durable de l'eau ?**

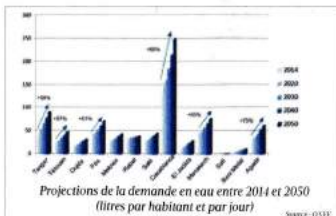
Pour assurer la gestion durable de l'eau, le Maroc a construit sur des décennies un mode de gouvernance qui s'améliore et s'enrichit progressivement. Ce mode s'articule autour de quatre piliers. Il s'agit tout d'abord d'un cadre réglementaire adéquat. La nouvelle loi 36-15 sur l'eau stipule dans son premier chapitre (Article 1) que «La présente loi fixe les règles d'une gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau pour garantir le droit des citoyennes et des citoyens à l'accès à l'eau et en vue d'une utilisation rationnelle et durable et une meilleure valorisation quantitative et qualitative de l'eau, des milieux aquatiques et du domaine public hydraulique en général, ainsi que les règles de prévention des risques liés à l'eau pour assurer la protection et la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement». Aussi, cette loi se base, entre autres, sur le principe de la protection du milieu aquatique et la promotion du développement durable des ressources qui a été transcrite dans ses différents chapitres.

Le deuxième pilier de ce mode de gouvernance est une organisation qui favorise la gestion décentralisée et participative. Le Maroc a adopté la gestion décentralisée par bassin hydraulique depuis les années 90 à travers la création des Agences de bassins hydrauliques dénombrées actuellement à 10 agences. Celle-ci a été renforcée par la création des Conseils de bassins hydrauliques qui constituent un forum régional pour la discussion des problématiques liées à l'eau et la participation à la prise de décision.

Le troisième pilier, lui, consiste en une connaissance approfondie du cycle de l'eau consolidée par le développement de Systèmes d'Information relatif à l'eau par Agence de bassins hydrauliques et à l'échelle nationale. Enfin, le quatrième et dernier pilier est une planification anticipative et à très long terme (30 ans) à travers des documents de planification de l'eau à plusieurs échelles à savoir le Plan national de l'eau à l'échelle nationale, les Plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau à l'échelle des Bassins hydrauliques (PDAIRE) et les Plans locaux de gestion des eaux à l'échelle locale.

**Quelle est la taille des investissements que nécessitera la mise en place de ces plans ?**

La mise en œuvre du PNE et des PDAIRE sera faite à travers des programmes touchant différents aspects du cycle de l'eau. Ces programmes nécessiteront sûrement la mobilisation de montants d'investissements importants. A titre d'exemple, la mise en œuvre des plans d'action du projet du PNE-2015 à l'horizon 2030



nécessitait la mobilisation des investissements qui s'élève à près de 262 milliards de dirhams dont 41% pour la gestion de la demande en eau et la valorisation de l'eau, 38% pour la gestion et le développement de l'offre et 21% pour la préservation des ressources en eau, du milieu naturel et l'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme prioritaire pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation nécessitera à l'horizon 2026 un investissement global qui s'élève à 115 milliards de dirhams, dont 53% pour le développement de l'offre, 22% pour la gestion de la demande, l'économie et la valorisation de l'eau, 23% pour le renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, 2% pour la réutilisation des eaux usées et 0,04% pour la communication et la sensibilisation.

**Tant d'investissements nécessitent un plan de financement solide ? Sur quels moyens comptez-vous vous appuyer ?**

Le secteur de l'eau au Maroc, notamment la mobilisation des ressources en eau est un secteur capitalistique basé essentiellement sur le Budget de l'Etat. Par ailleurs et devant l'importance des investissements requis pour assurer la mise en œuvre des actions de développement de ce secteur, il est primordial de mettre à contribution tous les mécanismes de financement possibles notamment la consolidation et le renforcement des subventions publiques accordées au secteur de l'eau, la consolidation et le renforcement de la tarification et des systèmes de recouvrement des coûts, notamment en allant de l'avant pour donner plus de consistance aux concepts du «Préleveur Payeur» et «Pollueur Payeur» ; et le recours aux partenariats public-privé chaque fois que c'est possible en mettant en place les incitations adéquates requises.

Par ailleurs et avec le changement climatique, plusieurs projets dans le domaine de l'eau relèvent de l'adaptation et peuvent bénéficier de la finance «Climat» et des Fonds verts.

**Quelles seront vos actions prioritaires sur le terrain pour l'année 2019 ?**

Comme indiqué auparavant et suite aux Hautes Orientations Royales, un programme prioritaire pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation a été établi en concertation avec les différents intervenants dans le secteur. Les actions proposées par ce programme s'étalent sur la période 2019-2026.

Ainsi, pour l'an 2019, pour la partie relative à la mobilisation des ressources en eau, il est prévu de lancer les travaux de deux grands projets, à savoir le Projet de surélévation du barrage Mohammed V pour résorber le déficit hydrique dans la zone de l'Oriental et la réalisation du barrage Sidi Abbou dans le bassin de Sebou. En plus de la réalisation de l'étude de mise en place d'une grande station de dessalement de l'eau de mer dans la région de Casablanca-Settat.

En outre, les études techniques détaillées des trois grands barrages qui seront édifiés dans la zone du Nord à savoir : Beni Mansour, Bou Ahmed et Dar Maimoun avec une capacité de stockage globale d'environ 1.350 millions de m<sup>3</sup> sont en cours de réalisation.

**Vous avez récemment participé à la conférence de haut niveau sur le défi de l'accès à l'eau organisée par l'Unesco à Paris. Quels ont été les axes de travail sur lesquels vous avez mis l'accent ?**

Le Maroc est un pays très actif à l'échelle internationale en termes de coopération et de partage d'expérience et de connaissance dans le domaine de l'eau et est fortement impliqué notamment à travers les forums, les conférences, etc., à l'instar de la conférence internationale de l'Unesco sur l'eau organisée à Paris durant les 13 et 14 mai 2019.

La conférence a été organisée autour de panels thématiques qui ont abordé des sujets aussi divers que l'eau et l'innovation technologique, l'éthique de l'eau, l'eau et le patrimoine ou encore l'eau et le genre. Notre pays a été fortement représenté par une délégation importante que j'ai présidée moi-même. Et ainsi, j'ai représenté le Maroc au Panel sur «l'éthique de l'eau» tout en mettant l'accent sur l'évolution de la politique de l'eau au Maroc et l'intégration de l'éthique dans la politique de l'eau et la législation marocaine.

En plus des réunions bilatérales avec plusieurs ministres et responsables des organismes internationaux notamment pour appuyer le Sénégal dans l'organisation du prochain Forum mondial de l'eau à Dakar et l'organisation du Sommet international de Marrakech sur la sécurité hydrique qui sera tenu du 1er au 3 octobre 2019.

**Quelle est la place de l'innovation et des nouvelles technologies pour une gestion durable des ressources en eau ?**

De nos jours, les avancées technologiques et le développement de nouvelles techniques pour mettre en place des solutions innovantes dans le secteur de l'eau s'imposent de plus en plus, et sur tous les niveaux depuis la mobilisation des ressources en eau notamment pour les ressources en eau non conventionnelles jusqu'au traitement des eaux brutes, traitement des eaux usées, la télégestion, l'amélioration des efficacités et la détection des fuites d'eau, etc. Dans ce sens, le département de l'Eau et les Agences



de bassins hydrauliques déploient actuellement des efforts importants en matière de modernisation des réseaux de suivi des ressources en eau et d'annonce de crues.

Par ailleurs, le nouveau projet de PNE donnera, selon la loi 36-15 sur l'eau, des orientations stratégiques en matière de recherche scientifique et technologique ayant trait à la mobilisation des ressources en eau et à la rationalisation de leur gestion. En parallèle et pour la promotion de la recherche scientifique dans le secteur de l'eau, plusieurs conventions avec les universités scientifiques et les écoles d'ingénieurs ont été signées.

**Qu'en est-il de la formation ?**

Dans le domaine de la gestion de l'eau, le Maroc dispose d'un capital humain ayant un savoir-faire technique et managérial de haut niveau avec un taux d'encadrement très élevé et considéré comme un modèle à l'échelle internationale.

En vue de renforcer les compétences marocaines et encourager la recherche scientifique appliquée, des sessions de formation continue sont assurées moyennant des cycles de formation de longue durée dans les domaines techniques, mais aussi de la gestion et du management ; et des programmes annuels de formation continue en marge des grands projets relatifs aux domaines d'intervention. Ces actions profitent tant aux cadres qu'aux techniciens et agents.

Dans le même sens, le département de l'Eau veille chaque année à organiser un programme d'insertion intensif au profit des cadres nouvellement recrutés pour leur permettre une intégration rapide et efficace dans l'environnement de travail. Ce programme comprend des présentations des différentes structures du département ainsi que des visites à quelques Agences de bassins hydrauliques, des stations météorologiques et des chantiers de barrages.

D'autre part, le département de l'Eau tisse des partenariats avec les universités scientifiques et les grandes écoles d'ingénieurs telles que l'École Hassania des travaux publics, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, l'École Mohammadia des ingénieurs afin d'adapter au mieux les formations de celles-ci à l'évolution des métiers de l'eau.

Ceci est renforcé, également par la coopération internationale permettant ainsi de bénéficier des avancées des autres pays en matière de gestion de l'eau. ■

Le Maroc dispose d'un capital humain ayant un savoir-faire technique et managérial de haut niveau avec un taux d'encadrement très élevé et considéré comme un modèle à l'échelle internationale.

